



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

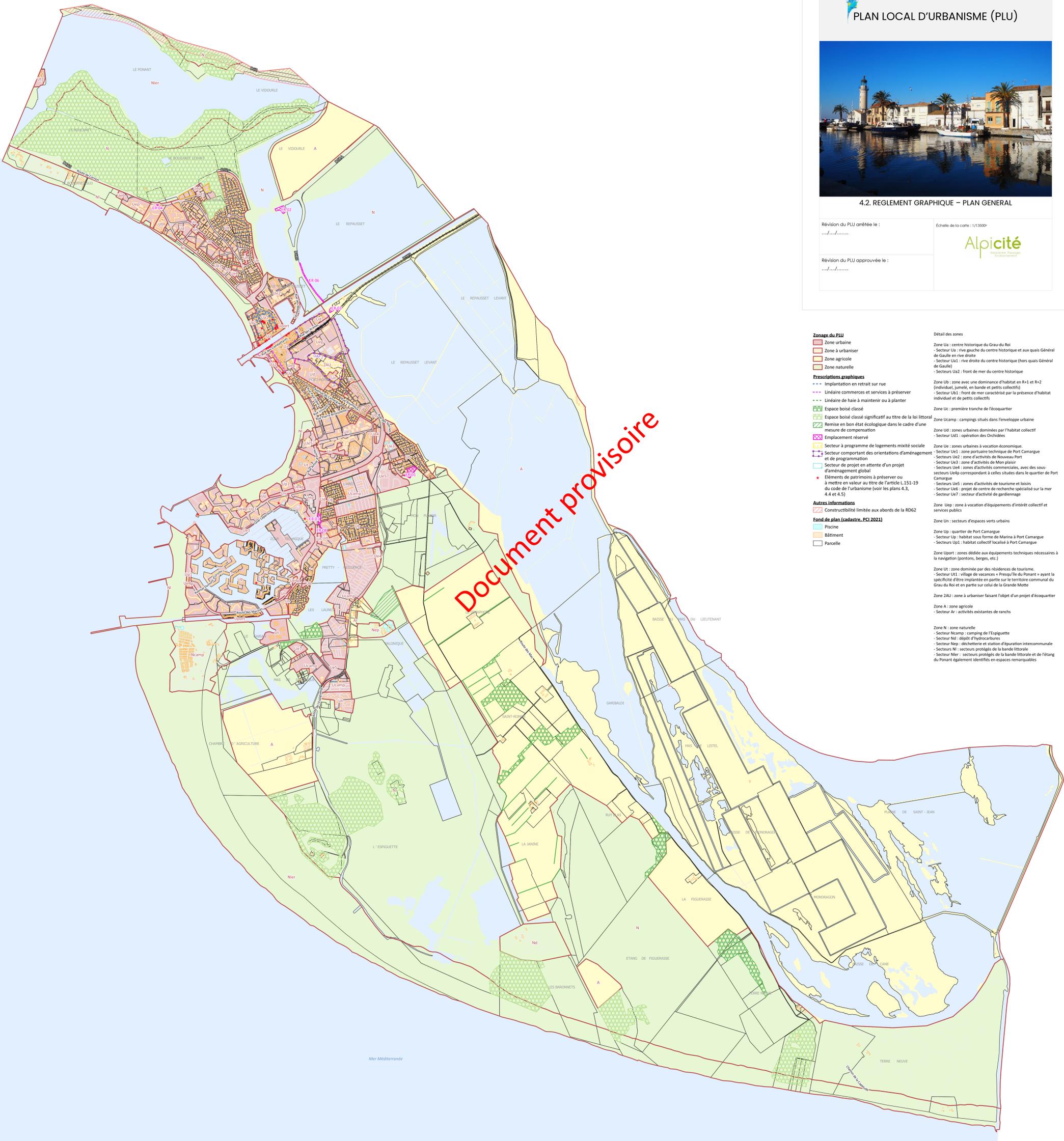


4.2. REGLEMENT GRAPHIQUE – PLAN GENERAL

Révision du PLU arrêtée le :

Révision du PLU approuvée le :

Echelle de la carte : 1/13500



Document provisoire

- Zonage du PLU**
- Zone urbaine
 - Zone à urbaniser
 - Zone agricole
 - Zone naturelle
- Prescriptions graphiques**
- Implantation en retrait sur rue
 - Linéaire commerces et services à préserver
 - Linéaire de haie à maintenir ou à planter
 - Espace boisé classé
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Remise en bon état écologique dans le cadre d'une mesure de compensation
 - Emplacement réserve
 - Secteur à programme de logements mixité sociale
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Éléments de patrimoine à préserver ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (voir les plans 4.3, 4.4 et 4.5)
- Autres informations**
- Constructibilité limitée aux abords de la RD62
- Fond de plan (cadastre, PGI 2021)**
- Piscine
 - Bâtiment
 - Parcelle
- Détail des zones**
- Zone Ua : centre historique du Grau-du-Roi
 - Zone Ua : rive gauche du centre historique et aux quais Général de Gaulle en rive droite
 - Secteur Ua1 : rive droite du centre historique (hors quais Général de Gaulle)
 - Secteurs Ua2 : front de mer du centre historique
 - Zone Ub : zone avec une dominance d'habitat en R+1 et R+2 (individuel, jumelé, en bande et petits collectifs)
 - Secteur Ub1 : front de mer caractérisé par la présence d'habitat individuel et de petits collectifs
 - Secteurs Ua2 : première tranche de l'écoquartier
 - Zone Uc : zones urbaines à vocation économique
 - Secteur Uc1 : zone portuaire technique de Port Camargue
 - Secteurs Uc2 : zone d'activités de Nouveau Port
 - Secteur Uc3 : zone d'activités de Mon plaisir
 - Secteurs Uc4 : zones d'activités commerciales, avec des sous-secteurs Ue1p correspondant à celles situées dans le quartier de Port Camargue
 - Secteurs Uc5 : zones d'activités de tourisme et loisirs
 - Secteur Uc6 : projet de centre de recherche spécialisé sur la mer
 - Secteur Uc7 : secteur d'activité de gardiennage
 - Zone Ud : zones urbaines dominées par l'habitat collectif
 - Secteur Ud1 : opération des Orchèdes
 - Zone Ue : zone à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
 - Zone Um : secteurs d'espaces verts urbains
 - Zone Up : quartier de Port Camargue
 - Secteur Up : habitat sous forme de Marina à Port Camargue
 - Secteurs Up1 : habitat collectif localisé à Port Camargue
 - Zone Uport : zones dédiées aux équipements techniques nécessaires à la navigation (portons, berges, etc.)
 - Zone Ua : zone dominée par des résidences de tourisme
 - Secteur Ua1 : village de vacances « Presqu'île du Ponant » ayant la spécificité d'être implantée en partie sur le territoire communal du Grau du Roi et en partie sur celui de la Grande Motte
 - Zone 2AU : zone à urbaniser faisant l'objet d'un projet d'écoquartier
 - Zone A : zone agricole
 - Secteur Ar : activités existantes de ranchs
 - Zone N : zone naturelle
 - Secteur Ncamp : camping de l'Espiguette
 - Secteur Nd : dépôt d'hydrocarbures
 - Secteur Nsp : déchetterie et station d'épuration intercommunale
 - Secteurs Nl : secteurs protégés de la bande littorale
 - Secteur Nier : secteurs protégés de la bande littorale et de l'étang du Ponant également identifiés en espaces remarquables